



LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

L'UVSQ a conclu des conventions de coopération avec de nombreuses universités en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Océanie, Moyen-Orient et Europe (hors Erasmus).

Principes

Les conventions internationales prévoient pour les étudiants de l'UVSQ qui participent aux programmes d'échanges :

- » l'exonération des frais d'inscription dans l'université étrangère,
- » la reconnaissance, au retour de l'étudiant, des études effectuées dans l'université d'accueil.

Les échanges proposés

- » **Trouver une université partenaire** sur la carte des échanges

Comment postuler ?

- » Les étudiants intéressés par un séjour d'études à l'étranger doivent candidater **pendant l'année universitaire précédant leur départ.**

- » La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'ENT de l'étudiant rubrique "mon projet international " à partir de la **mi-novembre de l'année en cours.**

- » La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.

- » Le **dossier de candidature** complet (document PDF et pièces jointes) devra être retourné en **double exemplaire** au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard **mi-janvier de l'année en cours.**

CANDIDATURE 2020/2021

[Informez-vous sur la campagne de candidature 2020/2021 !](#)